



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juillet, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 juillet 2019

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, G. BELIN, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, S. VALLOIR, E. BANOS, G. BAILLET, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST ET C.DRILLEAUD

REPRESENTES : C.BUZOS (procuration à G.BELIN) et F.PEDURAND (procuration à P.PEIGNEY)

ABSENTS EXCUSES : D. LESCURE, F.BAUDON et E. AMART

Secrétaire de séance : G.BELIN



ORDRE DU JOUR : (SESSION ORDINAIRE)

DELIBERATIONS

- 1) Aménagement de la cour de l'école élémentaire : autorisation des travaux et inscription de crédits (DM n°3)
- 2) Souscription d'un emprunt de 50 000€
- 3) Signature de convention de délégation de compétence transport scolaire 2019-2022 / 2022-2023
- 4) Avis sur le dossier de consultation publique pour l'extension de la COVED

QUESTIONS DIVERSES



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Aménagement cour école élémentaire - Inscription de crédits DM N° 3

Monsieur DUBOURG fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

Après réflexion et vu la nécessité de procéder aux travaux durant les vacances

scolaires d'été, Monsieur le Maire a donné son accord à l'entreprise IDVERDE pour réaliser ces travaux d'un montant de **14 728.50 € HT soit 17 674.20 € TTC**.

Considérant la délibération du 28 mars 2014 « délégations consenties au Maire » un accord a été donné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les travaux par l'entreprise IDVERDE pour un montant de **14 728.50 € HT soit 17 674.20 € TTC**

Monsieur le Maire propose d'effectuer

① les inscriptions de crédits suivantes (DM N°3)

COMPTES DEPENSES

Investissement

❖ Chapitre 21 Art 2135 opération 191

Installations générales – Aménagement Cour Ecole

Montant : 17 680 €

COMPTES RECETTES

Investissement

❖ Chapitre 16 Art 1641 opération 191

Emprunts en euros – Aménagement Cour Ecole

Montant : 17 680 €

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiquées ci-dessus.

Délibération adoptée par 12 voix POUR

2-Emprunt 50 000 € auprès de la Banque Postale – Financement investissements 2019

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire relatives au financement des travaux d'investissement à venir pour l'année 2019,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt pour un montant de **50 000 €**,

Après consultation de plusieurs établissements bancaires,

Considérant les propositions faites par la Banque Postale pour un prêt annuel de **50 000 €**, pour une durée de **10 ans à 0.58%**, (**Prêt à taux fixe, échéances constantes**)

Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE ces propositions,

MANDATE Monsieur le Maire pour souscrire l'emprunt d'un montant de **50 000 €**, auprès de la Banque Postale, aux conditions ci-dessus indiquées.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat et toute pièce concernant ce dossier.

Délibération adoptée par 12 voix POUR

3-Exécution de services publics des transports scolaires - Signature convention de délégation de compétence de la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2019-2020/2022-2023

Monsieur Philippe DUBOURG rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des marchés publics de transport relatifs aux Lignes Régulières Spécialisées ont été attribués par la Région Nouvelle Aquitaine pour une nouvelle période à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 jusqu'à la rentrée scolaire 2022-2023.

Dans ces conditions, il convient de délibérer pour obtenir à nouveau la qualité, en matière de transport scolaire, d'Organisateur Secondaire de Transport de la Région Nouvelle Aquitaine, pour la période 2019-2020/2022-2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à gérer la compétence d'Organisateur Secondaire de Transports Scolaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que ses annexes et fiches techniques pour la période concernée.

Délibération adoptée par 12 voix POUR

4-Avis sur le dossier de consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société COVED

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral du 17 juin 2019, a été prescrite une consultation publique du 5 juillet 2019 au 2 août 2019 sur la demande d'enregistrement présentée par la société COVED en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de tri, transit, regroupement et stockage de déchets non dangereux sur la commune d'ILLATS.

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le dossier transmis par la Préfecture de la Gironde,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à cette demande d'enregistrement au titre des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)

Délibération adoptée par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (G.BAILLET)

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur Gilles BAILLET a demandé où en étaient les négociations pour l'assainissement collectif ; Monsieur le Maire lui a répondu que c'était en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 40